



Réunion du Conseil d'administration du lundi 29 février 2016 Relevé de décisions

Administrateurs présents

Membres de droit :

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick KANNER

Monsieur Louis DREYFUS

Madame Audrey LINKENHELD

Monsieur Gérald DARMANIN

Madame Agathe DOUBLET

Monsieur Alexandre LALLET

Professeurs des universités :

Monsieur Michel LASCOMBE

Monsieur Pierre MATHIOT

Monsieur Aymeric POTTEAU

Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise JULIEN

Monsieur Patrick MARDELLAT

Monsieur Cédric PASSARD

Monsieur François BENCHENDIKH

Personnels Biatss :

Monsieur Jean-François BATON

Etudiant-e-s :

Monsieur Alexandre MISPLON

Madame Laureline CHRETIEN

Monsieur Yannis MAKOUDI

Monsieur Théo BERNINI

Madame Gaëlle MASSON

Madame Chloé LEBAS

Monsieur Philippe GAUTHIER

Madame Anaïs DUDOUT

Madame Aurélie JOLY

Administrateurs représentés

Membres de droit :

Madame Nathalie LOISEAU

procuration à François BENCHENDIKH

Madame Brigitte MANGEOL

procuration à François BENCHENDIKH

Professeurs des universités :

Monsieur Michel HASTINGS

procuration à Pierre MATHIOT

Monsieur Philippe DARRIULAT

procuration à Pierre MATHIOT

Autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN

procuration à Cédric PASSARD

Assistent également à la séance à titre consultatif :

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille,
représenté par Monsieur Eric BILLOT

Monsieur Benoît LENGAINNE, Directeur

Madame Chantal FIGUEREDO, Directrice
générale des services

Madame Blandine LENOIR, Responsable des
affaires financières et techniques

Madame Isabelle TAVERNIER, Agent
comptable

Madame Emilie DECARNE, Présidente de
l'association des diplômés, représentée par
Madame Marie CLERGUE

La première partie du conseil est présidée par Monsieur Michel Lascombe – Doyen d'âge

Ouverture de la séance à 18h

Le président rappelle que les personnalités extérieures ont été désignées lors de la séance du conseil d'administration du 22 janvier 2016. Elles ont été nommées par Monsieur le Recteur de l'Académie, par arrêté du 29 janvier 2016 et il est procédé à leur installation ce jour.

Election du Président du Conseil d'administration

Michel Lascombe demande aux personnes candidates à la présidence du conseil d'administration de Sciences Po de se déclarer. Monsieur Louis Dreyfus, président du directoire du Groupe *Le Monde*, est seul candidat. Le président lui demande de bien vouloir présenter rapidement son programme pour ses 3 années de mandat à venir.

Monsieur DREYFUS rappelle qu'il préside le Conseil d'administration depuis plus de 5 ans. Il exprime son souhait de poursuivre son action au sein du Conseil, aux côtés du Directeur, pour accompagner l'école dans son projet de déménagement et plus globalement dans la consolidation de ses acquis. Il remarque que pour la première fois dans l'histoire de l'école, 3 des personnalités extérieures sont des anciens élèves. Il apprécierait qu'à la fin de son mandat, l'un d'entre eux assure la relève.

Le président demande au candidat de se retirer pour procéder au vote à bulletin secret.

Le directeur remercie les personnalités extérieures d'avoir accepté de siéger au Conseil d'administration de Sciences Po.

Monsieur DREYFUS, est élu à la majorité à la présidence du Conseil d'administration. Il remercie les administrateurs de lui avoir renouvelé leur confiance.

Il ouvre la deuxième partie de la séance du conseil d'administration.

Le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 15 décembre 2015 est approuvé.

Point I. :

Compte financier

Bilan - compte de résultat, balance définitive

Dépenses budgétaires, recettes budgétaires

Etat des dépenses et recettes budgétaires

Rapprochement exécution budgétaire / balance comptable

Balance comptes de valeurs inactives

Compte financier 2015 – commentaires Agent comptable

Analyse de la direction des affaires financières

Le compte financier est présenté par Madame Isabelle Tavernier, agent comptable de Sciences Po Lille, qui commente les documents adressés aux administrateurs.

Le résultat de l'exercice 2015 est déficitaire de 393 643,94 €.

Ce résultat s'explique en raison notamment de la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat due à la mobilisation du fonds de roulement à hauteur de 499 690 €. Les hausses de charges de personnel, le niveau des amortissements et la comptabilisation des provisions concourent également à ce résultat. Les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) sont stables alors que les dépenses de personnel présentent une augmentation de 12%.

Le compte financier 2015 et l'affectation du résultat sont approuvés à la majorité.

Point II.1 : Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration

Les modifications proposées sont indiquées dans le document fourni aux administrateurs.

Les discussions portent sur l'équilibre entre la confidentialité nécessaire aux débats entre administrateurs et le souci d'informer et de communiquer en transparence.

Il est décidé qu'un relevé de conclusions à portée large sera affiché et mis en ligne sur le site de l'école dans les 15 jours suivant la séance.

Monsieur Dreyfus part et cède la présidence à Monsieur Lascombe.

Point II.2 : Modification du règlement intérieur de Sciences Po Lille : section disciplinaire titre IV.

Le directeur indique les difficultés rencontrées sur la composition de la section disciplinaire à l'égard des usagers, notamment sur l'application de la notion de parité dans le collège des professeurs des universités.

Le président propose de sursoir à la mise en place de la section disciplinaire en attendant les résultats des élections au conseil académique de l'Université de Lille II. Il propose de réunir un CA extraordinaire pour élire une femme appartenant au conseil académique de Lille 2 qui sera membre de la section disciplinaire de l'école.

Point II.3 : Délégations du Conseil d'administration au Directeur

Le président indique qu'il est proposé au conseil d'administration de déléguer au directeur, pour la durée de son mandat :

- la possibilité de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des contrats et conventions, et de leurs avenants, tant en recettes qu'en dépenses, pour un montant maximum de **90 000 €HT**.
- et dans le respect des procédures, la décision d'attribution de subventions, d'un montant inférieur à **23 000 €TTC**.
- la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, à concurrence de **500 000 €HT** et **800 000 €HT** uniquement dans le cadre du déménagement.

L'agent comptable précise que cela est prévu par le Code de l'Education.

Les délégations sont adoptées à la majorité.

Point II.4 : Statuts du Collégium des Grandes Ecoles de Lille (CGEL)

Ce collégium est une association Loi 1901 qui regroupe huit grandes écoles publiques et associatives :

- Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai
- Ecole Centrale de Lille,
- Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille,
- Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles,
- Télécom Lille,
- Ecole Supérieure de Journalisme de Lille,
- Ecole Supérieure de Journalisme de Lille,
- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL),
- Sciences Po Lille (Institut d'Etudes Politiques de Lille)

Point II.5 : Modification de la prise en charge des frais d'hébergement

Il est proposé de prendre en charge, dans certains cas, les frais d'hébergement à hauteur de 120€, uniquement sur accord du Directeur, de la DGS ou de la DGS adjointe.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

Point III.1 : Conventions – projets de police d'abonnement Résonor pour les futur Locaux

Les deux nouveaux bâtiments seront raccordés au réseau de chaleur urbaine pour lesquels, deux projets de conventions d'abonnement faisant apparaître le prévisionnel des coûts, ont été distribués aux administrateurs. Le délégataire est la société Dalkia.

Les conventions sont adoptées à la majorité.

Point IV.1 : Convention pour l'adhésion au pôle PETREL

L'adhésion au pôle PETREL au 1^{er} septembre 2016, permettra d'assurer aux agents concernés par la liquidation de leur pension, un service de haute qualité et une formation adaptée aux personnes du service des ressources humaines de l'école.

La convention est adoptée à la majorité.

Point V.1 : Référentiel des activités et responsabilités pédagogiques 2015/2016

Le référentiel relatif au programme de démocratisation (PEI) est présenté de manière détaillé. Il fait apparaître les responsabilités pédagogiques et administratives assurées en interne par l'équipe de Sciences Po et en externe, par des enseignants du secondaire.

Ce référentiel est adopté à la majorité.

Questions diverses :

Participation de 40 € au séjour de découverte du campus du Kent pour les étudiants de la FIFB.

Pour les étudiants de la filière franco-britannique une participation de 40€ est demandée pour participation aux frais du voyage organisé à l'Université du Kent à Canterbury.

Pour les étudiants de la filière franco-allemande à l'Université de Münster, ce tarif est également reconduit.

Ces tarifs sont adoptés à la majorité.

Clôture de la séance à 20h06